



**Appel à propositions – initiatives de sensibilisation
A l'attention des Organisations de la société civile (OSC)/Organisations de
Personnes Handicapées (OPH)**

Date limite de soumission des propositions : 30 Juillet 2024

CONTEXTE :

Le Projet « IDMEJ » :

L'objectif du projet IDMEJ est de permettre aux femmes victimes de violence ainsi qu'aux personnes handicapées en Tunisie d'accéder à leurs droits, à travers un engagement multi-acteurs favorisant un changement d'attitudes et de comportements d'une part, et la promotion de réformes sociales et institutionnelles permettant un meilleur accès aux services au profit de ces deux catégories de population d'autre part. Le projet est mis en œuvre par Handicap International (HI) et l'association « Tunisian Association For Management And Social Stability » (TAMSS) et est financé par le Département d'Etat américain, le Bureau des Affaires du Proche-Orient et l'Ambassade des Etats-Unis en Tunisie.

Dans le cadre du projet IDMEJ, Humanity & Inclusion (Handicap International) va soutenir des associations de la société civile (OSC) / Organisations de Personnes Handicapées (OPH) pour mener des actions de sensibilisation visant un changement de comportement et une réduction de la stigmatisation des victimes des violences basées sur le genre et des personnes handicapées en Tunisie. Ces campagnes reposeront essentiellement sur la promotion des droits humains et la prévention des violences faites aux femmes et aux personnes handicapées ainsi que la promotion de l'accès des personnes handicapées et des femmes survivantes des violences aux services adéquats.

OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITION :

A travers le présent appel à propositions, le projet « IDMEJ » envisage de financer des actions / campagnes de sensibilisation au niveau régional et local proposées par des OSC et/ ou OPH Tunisienne. Le projet IDMEJ offre la possibilité aux OPH et / ou OSC de mettre en œuvre des actions de sensibilisation qui porte sur la promotion des **droits** et l'inclusion des personnes handicapées.

Le projet IDMEJ s'engage à offrir l'accompagnement technique nécessaires aux OSC ou / et OPH concernées pour garantir que les actions de sensibilisation financées atteignent ses objectifs de manière efficace et efficiente.

L'accompagnement proposé par IDMEJ aux OPH / OSC sélectionnées se fera directement en présentiel et en ligne selon le besoin et pourra prendre les formes suivantes :

- Soutenir les OSC /OPH dans la finalisation de leur fiche action en précisant les objectifs, résultats attendus, et indicateurs de mesure de l'action.
- Aider à la planification opérationnelle et budgétaire de l'action du projet.
- Validation des documents avant la réalisation de l'activité et après celle-ci en termes de livrables.

Cet appel à proposition a pour objectif d'inviter les associations de la société civile (OSCs et / ou OPHs) opérant dans le domaine de la promotion des droits et l'inclusion des personnes handicapées, ainsi que les OSCs qui œuvrent dans le domaine de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, à soumettre des propositions d'initiatives de sensibilisation pour contribuer à ces efforts.

Les actions de sensibilisation auront pour objectif de sensibiliser le public et encourager les individus, les organisations et d'autres acteurs à passer à l'action pour promouvoir l'inclusion et les droits des personnes handicapées avec un focus sur les femmes handicapées.

Plus spécifiquement :

Sensibiliser l'ensemble de la société à la situation des personnes handicapées, y compris la situation des femmes et filles handicapées,

Promouvoir le respect de leurs droits et de leur dignité des personnes handicapées,

Combattre les stéréotypes et les préjugés concernant les personnes handicapées,

Mieux faire connaître les capacités et les contributions des personnes handicapées,

Promouvoir le vivre ensemble et la pleine et effective inclusion et participation sociale des personnes handicapées ;

Les modalités de réalisation des initiatives de sensibilisation seront définies par les associations soumissionnaires

A titre d'exemple, ces initiatives pourront inclure :

- Des caravanes de sensibilisation,
- Des focus groups, tables rondes et autres espaces d'échange,
- Des ateliers d'expression artistique ou autres activités culturelles pour réaliser des fresques, graffitis avec des messages clés de sensibilisation,
- Des activités d'animation socio-culturelles réalisées avec un but de sensibilisation
- Des activités et supports d'information sur les services existants pour les personnes handicapées et les femmes victimes de violence etc.

<p>Critères d'éligibilité des OSC et des initiatives</p>	<p><u>Critères d'éligibilité des OCS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être une organisation tunisienne enregistrée au sens du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations et basée en Tunisie, en règle avec les impératifs légaux et fiscaux. - Critères techniques : expérience dans la mise en œuvre d'activités en lien avec les champs thématiques prioritaires de l'appel ; - Capacités de gestion financière : expérience en matière de gestion budgétaire ; <p><u>Critères d'éligibilité des initiatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec les objectifs de l'appel à initiatives ; - Pertinence des initiatives de sensibilisation proposées, faisabilité et impact en termes de changement de perception et comportements, rapport budget/activités. - Respect des approches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Approche partenariale : basée sur la collaboration avec d'autres partenaires de la société civile et institutionnels pertinents. • Approche basée sur les droits humains accordant une priorité à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits fondamentaux de tous les individus • Approche transformative en termes de genre et de lutte contre les discriminations, les violences, l'exclusion, promouvant des changements positifs dans les rôles, les normes et les relations de pouvoir. • Approche inclusive et intersectionnelle : qui se concentre sur les groupes les plus à risque d'être laissés pour compte, notamment les femmes et les filles exclues ou défavorisées (en situation de handicap, les migrant(e)s, les personnes âgées, etc.) • Pour les initiatives de sensibilisation sur les VBG : approche axée sur les survivantes consistant à interagir avec les survivantes de violences avec respect, en veillant à ce que leur consentement, leur sécurité et leur confidentialité soient prioritaires.
<p>Montant minimum de subvention par</p>	<p>4000 TND</p>

initiative	
Montant maximum de subvention par initiative	5500 TND
Période de mise en œuvre de l'action sensibilisation	<i>Période de mise en œuvre : du 1 Septembre au 30 Septembre 2024</i> <u>L'action proposée soit préparée, mise en œuvre, et finalisée avec tous les livrables avant le 30/09/2024.</u>
Zones de mise en œuvre	Tout le territoire tunisien
Coûts non éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de personnel (salaires) ▪ Frais de fonctionnement du bureau ▪ Campagnes de collecte de fonds ▪ Actions qui consistent exclusivement ou principalement dans l'achat d'équipements ▪ Achats de matériel et/ou frais de voyage en dehors de la Tunisie

Processus de candidature :

Composition du dossier de candidature : Le dossier doit être rédigé en français ou en anglais et doit inclure les documents suivants :

- Une **fiche de présentation générale de l'association**, sa mission, ses objectifs, ses axes d'intervention, son expérience, etc. (fiche de présentation de l'association Annexe 1- ci- dessous)
- Une **fiche de présentation de l'initiative** (Annexe 2 - ci-dessous).

Soumission du dossier de candidature :

Les candidatures doivent être complétées et soumises par email **avant le 30 Juillet 2024** et ce, à l'adresse suivante : appel-offres@tunisie.hi.org et projet.idmej@gmail.com avec comme objet : « Appel à propositions-IDMEJ_Campagnes de Sensibilisation ».

NB : Le non-respect des exigences mentionnées ci-dessus entrainera le rejet de la candidature.

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de membre de l'équipe IDMEJ - HI. Le comité de sélection des initiatives tiendra compte des rubriques suivantes dans la sélection des initiatives :

<u>Critères de sélection</u>	<u>Scoring</u>
Pertinence et adéquation : la proposition répond aux thématiques et aux approches définies dans l'appel à initiatives. La proposition répond aux besoins et aux enjeux des localités concernées	<u>25</u>
Expérience : l'OSC/OPH a une expérience avérée dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation + Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle de l'équipe / personnel.	<u>15</u>
Capacité : le soumissionnaire a déjà mis en œuvre des actions similaires, de préférence financées par des partenaires techniques et financiers internationaux, possède une structure solide de gestion administrative et financière, possède les compétences opérationnelles et professionnelles ainsi que les qualifications adéquates permettant de mettre en œuvre et de coordonner les activités proposées. Etc.	<u>20</u>

Innovation : la proposition donne une réponse innovante et créative pour répondre aux défis par rapport aux thématiques concernées	<u>15</u>
Faisabilité technique et financière : la proposition soumise est adéquate avec le budget indiqué	<u>25</u>
TOTAL	<u>100</u>

Pour faciliter la préparation des initiatives et la coordination avec l'ensemble des parties prenantes, l'association sélectionnée s'engage à participer à **une journée d'information** avec l'équipe IDMEJ (HI et TAMSS).

Après la mise en œuvre des initiatives, les associations s'engagent à :

1. Soumettre une version à jour du plan d'action et proposition financière (voir ci-dessous) indiquant les activités finales, les dates de réalisation, ainsi que le nombre des personnes/institutions atteints (indicateurs) ;
2. Soumettre un rapport narratif décrivant les différentes activités mises en œuvre, et présentant les principaux défis et résultats atteints ; (obligatoire – format fourni par le projet IDMEJ)
3. Soumettre un rapport financier faisant état de toutes les dépenses engagées ainsi que des justificatifs des dépenses ; (obligatoire- format fournit par le projet IDMEJ)
4. Partager l'ensemble des photos des activités. Le calendrier de transmission des rapports et justificatifs sera partagé avec les associations sélectionnées lors de la phase de contractualisation.

Annexe 1 : Fiche signalétique de présentation de l'OSC

1/ L'association

Dénomination de l'association	
Sigle/ logo	
Objet / Domaine d'intervention	
Région	
Date de création / N° Jortofficiel	
Adresse postale	
Siège social	
Adresse de correspondancesi différente du siège social	
Téléphone	
Courriel	
Site Internet / page sur les réseaux sociaux	

2/ Identification du représentant légal

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tel :

Courriel :

3/ Expériences - Exemples de projets réalisés

<u>Projet/Action</u>	<u>Année</u>	<u>Bailleur-s de fonds</u>	<u>Infos sur l'action/projet</u>

Annexe 2 : Fiche de présentation de l'action de sensibilisation

Intitulé de l'action	
Objectif de l'action	
Pertinence de l'action	
Partenaires de L'action	<i>[Indiquer le ou les partenaires envisagés et leur rôle dans la Mise en œuvre de l'initiative]</i>
Groupes cibles	
Bénéficiaires finaux de L'action	
Zones(s)/région(s) de mise en œuvre	
Période de mise en Œuvre	
Description de l'action et de la méthodologie de mise en œuvre (l'activité principale et les sous activités) afin d'atteindre l'objectif final de l'action	

Messages de sensibilisation	
-----------------------------	--

Annexe 3 : Plan d'action prévisionnel

Activité	Lieu	Partenaires	Date	Budget estimé en TND

